

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha DESRUMAUX
24000 PÉRIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet: Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Vente tablette numérique de type Ipad à monsieur Stéphane MOTTIER, ancien élu du Grand Périgueux – Montant 200€ TTC

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a doté les conseillers communautaires de tablettes numériques de type Ipad pour recevoir les ordres du jour des assemblées délibérantes par voie dématérialisée.

Considérant qu'à la suite de la démission de monsieur Stéphane MOTTIER, élu communautaire il lui a été proposé l'option entre la restitution de la tablette ou son acquisition moyennant la somme de 200 € qui est la valeur actuelle de ces équipements sur le marché

Considérant que monsieur Stéphane MOTTIER a souhaité se porter acquéreur de la tablette numérique pour un montant unitaire de 200€.

DECIDE

Article Unique : De vendre cet équipement numérique de type Ipad à monsieur Stéphane MOTTIER pour un montant total de 200€ TTC.

Fait à Périgueux, le

Le Président
Jacques AUZOU

02 DEC. 2024

Affiché le :

02 DEC. 2024